
AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 À 18H15
(ERRATUM)

CONSIDÉRANT qu'un avis public a dument été donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, le 19 septembre 2025, afin d'annoncer qu'une séance extraordinaire sera tenue le 22 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT une erreur soulevée quant au lieu de la tenue de ladite séance extraordinaire ;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park;

QU'une séance extraordinaire a été convoquée et qu'elle sera tenue à l'**Ancienne caserne, située au 151 rue Connaught, à Otterburn Park, le lundi 22 septembre 2025 à 18h15.**

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

4. Avis de motion

5. Règlementation

5.1 Position du conseil municipal : Règlement numéro 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter des normes pour les bâtiments d'intérêt patrimonial

5.2 Résolution annulant l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 435-7 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiment d'intérêt patrimonial

5.3 Avis de motion du projet de Règlement 435-8 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial et les bâtiments construit avant 1940

5.4 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 435-8 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiments d'intérêt patrimonial et les bâtiments construit avant 1940

5.5 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 435-8 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 435 afin d'ajouter une section pour les bâtiment d'intérêt patrimonial et les bâtiments construit avant 1940

6. Administration générale

7. Finances

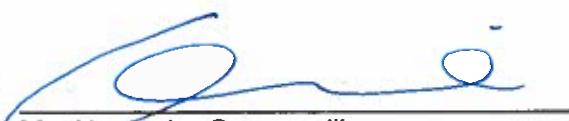
8. Développement et mise en valeur du territoire

9. Travaux publics
10. Famille, culture et loisir
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 22 SEPTEMBRE 2025
Me Alexandra Quenneville, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 22 septembre 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Me Alexandra Quenneville
Greffière